



**CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 14 décembre 2021**

**Rapport 4.2 – rapport d’activité de SNCF Voyageurs relatif au réseau TER BFC pour
l’année 2020**

Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

Si l’avis de la commission souligne les efforts de la Région, des élus et des services, je voudrais pour la CGT y associer les salariés du groupe SNCF, ainsi que des sous-traitants qui ont œuvré dans des conditions parfois compliqués, à rendre ce service possible en ces temps de pandémie.

Pas de télétravail pour les conducteurs, contrôleurs, vendeurs, agents d’escale, d’entretien du matériel roulant, comme de ceux plus invisibles qui assurent l’entretien des infrastructures et gèrent les circulations.

Si les réussites sont bien mises en avant dans ce rapport et dans l’avis, quelques zones d’ombre sont toutefois à signaler comme celles de la régularité et le manque de moyens mis en place pour y remédier ou pour le moins tenter d’en amoindrir les effets sur les usagers.

La baisse de la présence humaine dans les gares et les trains, les règles de contrôle à bord, restent des points noirs mal vécus par tous qu’il convient de souligner à nouveau.

L’indicateur d’évolution des différents canaux de distribution est juste en termes de résultat quantitatif, en revanche, l’analyse qualitative en termes de choix des usagers est faussée par la disparition progressive mais continue de la présence humaine. Entre cause et conséquence, chacun son avis mais la question demeure.

Les questions des matériels roulants, de leurs mise à jour technique pour certains, des ateliers d’entretien pour ceux à venir sont des points d’attention majeurs qu’il faudra traiter.

Sous la réserve de ces précisions, la CGT votera l’avis.